VILLEPARISIS

# Villeparisiens: engagés dans le compostage

Aujourd’hui chacun d’entre nous produit 590 kg de déchets par an*. Pour le bien de notre planète, adoptons une bonne résolution ensemble : le tri des biodéchets.

Rien de plus simple que le compostage. Au lieu de jeter les déchets organiques à la poubelle, il faut les mettre au composteur et laisser la nature faire son travail.

Le processus naturel et biologique qui s’effectue transforme les épluchures, les fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d’œufs, déchets du jardin (et autres) en compost, riche en nutriments, qui peut être utilisé comme engrais. En réduisant le poids de nos poubelles, le compostage nous permet de réduire notre empreinte carbone et de favoriser la biodiversité des sols. Dès 2024, la loi anti-gaspillage rendra obligatoire le tri des biodéchets en France, pour réduire les déchets.

Dans le cadre de « l’année verte », la Ville s’est portée volontaire auprès du Sigidurs, compétent en la matière, pour faire partie des communes précurseures sur l'agglo dans la mise en place du compostage. Courant 2024, deux solutions de collecte seront progressivement développée: des composteurs (gratuits depuis le 1er juillet) pour les habitats individuels et un dispositif de collecte dans des points d’apport volontaire, pour l’habitat collectif.

Liens utiles
Pour obtenir un composteur gratuitement
Contact

Pour obtenir un composteur gratuitement, contactez le Sigidurs au 0800 735 736. Pour des conseils sur la pratique du compostage, envoyez un mail à jardin.durable@sigidurs.fr